



## Balisage

 **GR®**  
Grande Randonnée

 **GR® de Pays**  
Grande Randonnée de Pays

 **BL - Boucle Locale**

 **PR - Promenade et randonnée** inscrite au PDIPR

## Signalisation

 **Bonne direction**

 **Changement de direction**

 **Mauvaise direction**

“Le Département et les baliseurs bénévoles officiels de la FFRandonnée Bouches-du-Rhône entretiennent les itinéraires de randonnée pédestre.”

  
les chemins, une richesse partagée  
**Bouches-du-Rhône**

## Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Respectons la charte du randonneur éditée par la FFRandonnée
- Restons sur les chemins balisés
- N'abandonnons aucun objet, aucun détrit. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins
- Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas
- Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique
- Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits
- Sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs
- N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse et surtout par grand vent.

### Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo
- Evitez de partir seul
- Emportez de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, la carte IGN, une boussole
- Soyez équipés d'un sac à dos et de chaussures de randonnée, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Pour votre sécurité et pour la préservation des massifs forestiers, l'accès aux espaces naturels est réglementé par arrêté préfectoral de juin à septembre. Renseignez-vous pendant la période estivale :

au **08 11 20 13 13** (prix d'un appel local)

ou sur : [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

[www.myprovence.fr/enviedebalade](http://www.myprovence.fr/enviedebalade)

### EN PARTENARIAT AVEC :

- Le Département des Bouches-du-Rhône - Direction de la forêt et des espaces naturels : [www.cg13.fr](http://www.cg13.fr)
- L'ONF - Forêt domaniale de Castillon
- L'office de tourisme de Martigues : [www.martigues-tourisme.com](http://www.martigues-tourisme.com)
- La Métropole Aix-Marseille Provence - Pays de Martigues : [www.paysdemartigues.fr](http://www.paysdemartigues.fr)
- Le Parc de Figuerolles à Martigues
- L'office de tourisme de Port-de-Bouc : [www.portdebouc-tourisme.fr](http://www.portdebouc-tourisme.fr)

### EN COLLABORATION AVEC :

- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Bouches-du-Rhône et ses clubs affiliés : [www.ffrandonnee13.fr](http://www.ffrandonnee13.fr)
- Le point d'information de Saint-Mitre-les-Remparts : [www.saintmitresremparts.fr](http://www.saintmitresremparts.fr)

## PROVENCE TOURISME

13, rue Roux de Brignoles  
13006 Marseille

Tél. 04 91 13 84 13

Télécharger les topos-randos du «Entre mer et étangs» sur : [www.myprovence.fr](http://www.myprovence.fr)



DURÉE **2 H**

LONGUEUR **6 KM**

DÉNIVELÉ **125 M**

NIVEAU **ASSEZ FACILE**

BALISAGE 

MARTIGUES

# BOUCLE DE FIGUEROLLES

TOPO RANDO

SENTIER ENTRE MER ET ÉTANGS

Photo © Parc de Figuerolles





Sur une distance de 6 km, la boucle de Figuerolles permet de découvrir le patrimoine naturel et rural du Grand Parc de Figuerolles-Paul Lombard. .

**Départ :** Parking de Figuerolles

### ITINÉRAIRE :

#### Balisage bleu

- 1 Prenez à droite en direction des jardins méditerranéens. Sur votre gauche vous pourrez voir un bassin aquatique d'ornement. Au premier croisement prenez à droite puis longez la clôture de l'enceinte du parc. Sur votre gauche vous verrez le verger de variétés anciennes et le Mas de Verville.
- 2 Passez derrière le Cabanon de l'Ane. Continuez tout droit, suivez le chemin vers la gauche, récupérez le sentier et laissez l'Espace Equestre Municipal sur votre gauche. Suivez la route jusqu'à l'intersection en laissant la ferme pédagogique à votre gauche.
- 3 A l'intersection, prenez à droite, suivez la route, vous pourrez voir sur votre droite une aire de battage circulaire devant l'aire de jeu des dinosaures.
- 4 Au croisement, traversez la route et récupérez le parcours santé. Laissez le sentier des restanques sur votre gauche. Suivez le chemin qui passe devant l'espace V.T.T. Prenez le chemin sur votre droite et continuez tout droit sur 1 km, vous traverserez la garrigue et la

pinède.

Le chemin descend vers une table d'orientation avec vue sur l'Étang de Berre.

- 5 A l'intersection, prenez à gauche, continuez tout droit jusqu'au poteau directionnel qui vous indique de descendre sur le GR en direction de l'anse de Figuerolles. Poursuivez le sentier sur votre gauche jusqu'à la plage. Après l'aire de jeu du bateau pirate, remontez par la route goudronnée. Arrivés en haut, prenez le chemin qui part sur la droite. Avant la barrière D.F.C.I., restez sur le chemin à gauche. Passez derrière les oliviers, suivez le chemin au-dessus du monticule vers la barrière D.F.C.I. Prenez le chemin qui descend sur votre gauche et restez à droite. Continuez tout droit à travers la pinède. En bas du chemin, restez sur votre gauche.
- 6 Continuez le chemin jusqu'au château d'eau en laissant sur votre gauche le rucher pédagogique. Poursuivez le sentier jusqu'à l'entrée principale du parc.



#### A savoir :

Les jardins méditerranéens du Parc de Figuerolles se situent sur l'emplacement de l'ancien domaine de la famille Sunhary de Verville. Les plantations sont organisées, selon la thématique de la résistance à la sécheresse, autour de six jardins. En complément des 27 espèces végétales autochtones (Pin d'Alep, Chêne vert,...), ou introduites par la famille Sunhary de Verville (Yucca, Lilas des Indes, Lauriers roses,...), ce site rassemble près de 300 espèces végétales représentatives d'une flore adaptée au climat méditerranéen, sur une surface d'environ deux hectares.

Les maisons et bâtiments de la vie rurale, aménagés par les anciens cultivateurs et enregistrés sur le cadastre de 1817 sont encore visibles sur le parc. Les maisons servaient de logement à leurs propriétaires, et/ou éventuellement, pour les plus grandes, à leur personnel agricole. La plus grande d'entre elles, se développait sur trois parcelles. Elle avait une superficie globale de 279 m<sup>2</sup>. Il s'agit donc d'une grande ferme, appartenant en 1817 au Capitaine de Marine YTIER.